

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantal Bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8b3340e6a5d8e357859adcf7>

Date d'obtention : 2021-05-05 18:36:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode d'intervention va guider mes intervention, mon rôle et mes responsabilités, ma façon d'agir lors de situations de sextage dans mes milieux de travail. Que les étapes proposées vont permettre d'effectuer des actions planifiées et structurés en collaboration avec les différents acteurs. Ceci permettra d'agir rapidement et d'avoir des impacts positifs sur les jeunes et les familles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va me guider davantage. Au lieu de me demander ce que je dois faire, ce qui est mieux de faire, je saurai précisément comment intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images et les vidéos pouvant être reliées à la pornographie juvénile. Ne pas influencer les réponses des victimes.